

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 08 juin 2026 par M. CHARPENTIER Jean-Noël, président de
l'association *Les Ensembles Sonores de Brains*, domicilié 19 rue de l'Acheneau – La Robrie
44830 BRAINS (Loire-Atlantique), jncharpentier@yahoo.fr ; ensemble.sonore.brains@gmail.com;
sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), sur
l'Esplanade des Clos Mâts 44830 Brains (Loire-Atlantique), les 19 et 20 juin 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. CHARPENTIER Jean-Noël, président de l'association *Les Ensembles Sonores de Brains*, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), sur l'Esplanade des Clos Mâts à Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

- **Fête de la musique, du vendredi 19 juin 2026 18h00 au samedi 20 juin 2026 2h00.**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2026 est porté à : 1

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- M. CHARPENTIER Jean-Noël, président de l'association *Les Ensembles Sonores de Brains*

Publié à la Mairie de Brains le 10 juin 2026

Fait à Brains, le 08 juin 2026

Le Maire,
Laure BESLIER

